

COUR CRIMINELLE,

SÉANCE DU 8 JUILLET 1864.

JOHN R. HEALEY, courtier, comparait à la barre, accusé d'avoir mis en circulation un billet de J. et O. Crémazie, sachant que les endossements par Jacques Crémazie, Hon. F. Evanturel, Hon. J. Cauchon et Augustin Côté étaient faux et forgés.

MM. SECRÉTAN et **LÉGARÉ** comparaissent pour la défense et demandent la remise du procès, vu l'absence de M. Vézina, caissier de la Banque Nationale, témoin essentiel de la défense, ce qui est refusé par la Cour, sur le refus de produire un affidavit par écrit à cet effet mentionnant les faits que ce témoin prouvera.

M. STUART, C. R., expose les faits de la cause de la part de la Couronne.

EDMOND H. DUVAL, assermenté.—Je suis courtier. Le prisonnier m'a demandé de lui avancer de l'argent sur le billet maintenant exhibé. Il me dit qu'un de ses amis était en grand besoin d'argent. Je lui répondis que je pourrais l'obliger pour un jour ou deux. Il m'offrit de me laisser deux billets, comme garantie, celui en question et un autre signé, je crois, par un prêtre. Je lui dis que je ne connaissais point les parties aux billets, ni leurs signatures. Il me dit que je pouvais prendre sa parole, qu'elles étaient parfaitement bonnes. Je compris par là que les parties ainsi que les signatures étaient bonnes. J'identifie le billet produit comme étant celui que le prisonnier me montra dans cette occasion. Le billet est précisément dans le même état que lorsqu'il me fut présenté, à l'exception d'une notice de protêt sur le dos. J'ai donné cinq cents piastres sur ce billet et sur l'autre que j'ai déjà mentionné. Le prisonnier dit qu'il me donnerait quatre piastres le premier jour, qu'il est ici. Le 16 du mois, le prisonnier vint à moi et me représentant que son ami

était encore dans la gêne, il me demanda cinq cents autres piastres, que je lui remis. Il me demanda de prolonger le délai, promettant de me donner seize piastres pour l'usage de toute la somme. Le prisonnier ne m'a jamais donné à entendre qu'il sût que l'endossement était faux.

Transquestionné par M. SECRÉTAN.—C'est le matin du 14 octobre 1862 que Healey vint me voir pour la première fois. C'était dans la rue St.-Pierre. La conversation eut lieu dans le passage des bâtisses de la Compagnie du Télégraphe de Montréal, qui conduit à mon bureau. Après la conversation il vint à mon bureau afin d'avoir l'argent pour lequel je lui donnai un chèque. Je n'avais jamais vu auparavant les signatures d'aucune des parties. Je pense avoir les signatures d'une ou deux des parties au bas des lettres que j'ai reçues. Mais je ne puis pas jurer que ce fût leurs signatures, attendu que je ne les ai pas vu signer. Je gardai ce billet environ un mois, et alors je le protestai. Je le croyais parfaitement bon, et avant de le protester je demandai à un de mes amis s'il voulait m'avancer de l'argent sur ce billet. Il me répondit qu'il avait beaucoup trop vu de ce papier et qu'il ne voulait rien avoir affaire avec lui. M. Octave Crémazie laissa Québec en novembre 1862, quelques jours après que le billet eût été protesté. Je demandai à M. Healey d'en payer le montant. Je ne me rappelle pas avoir fait aucune offre pour aucun montant déterminé. Je lui dis que j'en avais grand besoin et lui demandai s'il pouvait m'en donner une partie ce jour-là et le reste plus tard. Je ne savais pas alors que Crémazie s'était enfui. Je ne me rappelle pas avoir eu aucune conversation avec Healey après la fuite de Crémazie. Je n'a

jamais
turel
l'envo
aucun

Au
nier à
billet
des M
signer
un peu

Je

Côté

cité de

La

dit bill

beauc

le bille

risé q

ture p

Je c

Cauch

La sig

billet

sance,

puis fa

ture.

En

le pris

prison

des bi

endoss

cela.

cette i

rendu

au bur

don't j'

mon ne

de tel

me ren

par la

de tel

En

au pris

feur,"

tain q

été ce

Sur

défens

d'abord

étaient

preuve